



## Creation sci familiale

-----  
Par Berguefour

Bonjour.

Ma maman envisage de créer une sci familiale avec mon frère et moi même. Le but est de nous transmettre avec le moins de frais possible sa résidence secondaire dont elle est usufruitiere (ma grand mère lui a fait donation de ce bien et habite encore dedans). Ce bien est évalué entre 2 et 3 millions d'euros aujourd'hui (elle valait 300 000? au moment de la donation). Elle a 68 ans. Ma grand mère en a 88. La donation a été faite dans les années 90.

Ma maman est également propriétaire de sa rp qui est estimée à +/- 500k?. Elle est mariée en séparation de biens avec son 2e mari en fin de vie et est propriétaire à 100% de cette maison.

Elle m à parlé de vendre sa rp mais je lui ai déconseillé cr elle est payée. Je lui ai dis qu il vaudrait mieux y faire des travaux pour la remettre aux goûts du jour et la louer une fois rachetée par la SCI. À l année ou en Airbnb.

Par ou commencer ?

Consulter un avocat fiscaliste ? Un expert comptable ? Qui rédige les status de la sci ? D'autres status sont ils plus intéressants que la sci ? Faut il créer une holding en plus ?

Merci pour ce forum !